

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 25.10.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 26.04.02 Bulletin 02/17.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : *LEBAS SPORTS Société à responsa-
bilité limitée* — FR.

72 Inventeur(s) : LEFEBVRE OLIVIER et BASSAHON
PIERRE.

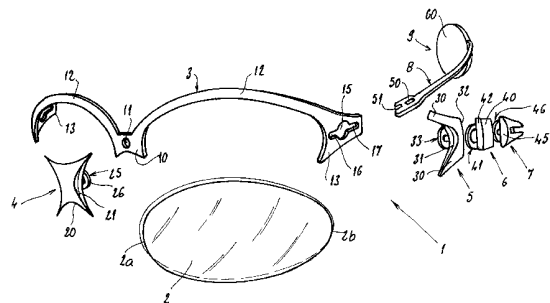
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

54 PAIRE DE LUNETTES A VERRES INTERCHANGEABLES.

57 Selon l'invention, les moyens d'interchange-
ment d'un verre (2) comprennent:

- des zones d'assemblage aménagées dans les bords latéraux (2a, 2b) du verre (2), chaque zone n'étant pas rectiligne et présentant au moins un biseau;
- des zones (21, 31) de réception de ces zones d'assemblage, dont au moins une est aménagée dans une pièce (5) mobile par rapport à la monture (3), et
- au moins un moyen de maintien (6) agissant sur au moins une pièce mobile (5) précitée, pour maintenir normalement les zones de réception en position de rapprochement.



La présente invention concerne une paire de lunettes à verres interchangeables, notamment une paire de lunettes de sport.

Il est utile, d'une manière générale, de pouvoir interchanger les verres d'une paire de lunettes, par exemple d'interchanger des verres
5 transparents par des verres teintés, ou des verres correcteurs par des verres non correcteurs, et inversement. Il peut également être utile, à l'occasion de la pratique de certains sports, en particulier le ski, de pouvoir interchanger les verres d'une paire de lunettes selon le temps qu'il fait.

Il existe des paires de lunettes permettant un tel
10 interchangement. Toutefois, les modèles existants ne permettent pas toujours que cet interchangement se fasse de manière simple et facile à réaliser, et n'ont pas toujours une structure simple et facile à fabriquer.

Il existe également des paires de lunettes comprenant des branches qui peuvent être maintenues en position déployée et qui peuvent
15 être rappelées vers leur position repliée lorsqu'elles sont amenées à quitter cette position déployée. De la même manière, les modèles existants présentant cette caractéristique ne sont pas toujours très simples et faciles à fabriquer.

En outre, il est fréquent que des paires de lunettes existantes
20 aient des branches qui soit n'assurent pas un parfait maintien de la paire sur la tête de l'utilisateur, soit comprennent des extrémités relativement irritantes pour les oreilles.

La présente invention vise à remédier à l'ensemble de ces inconvénients.

25 Son objectif principal est de fournir une monture permettant un interchangement facile et rapide des verres tout en conservant une structure particulièrement simple et facile à fabriquer.

Un autre objectif de l'invention est de fournir une paire de lunettes dont les branches sont maintenues en position déployée et sont
30 rappelées vers leur position repliée lorsqu'elles sont amenées à quitter cette position déployée, tout en conservant une structure de paire de lunettes simple et facile à fabriquer.

Un objectif supplémentaire de l'invention est de fournir une paire de lunettes dont les branches assurent un parfait maintien de la paire
35 sur la tête de l'utilisateur, sans être irritantes pour les oreilles.

La paire de lunettes concernée comprend, de manière connue en soi, une monture, des verres et des moyens permettant l'interchange-
ment de ces verres.

Selon l'invention, les moyens d'interchange-
ment d'un verre
5 comprennent :

- des zones d'assemblage aménagées dans les bords latéraux du verre, chaque zone n'étant pas rectiligne et présentant au moins un biseau ;

- des zones de réception de ces zones d'assemblage,
10 aménagées sur la monture et présentant des formes complémentaires de celle desdites zones d'assemblage, au moins une de ces zones de réception étant aménagée dans une pièce mobile par rapport à la monture, cette mobilité se faisant entre une position de rapprochement des zones de réception, dans laquelle ces zones de réception sont engagées étroitement
15 autour des zones d'assemblage et retiennent ainsi le verre sur la monture, et une position d'éloignement des zones de réception, dans laquelle au moins une de ces zones de réception est effacée au-delà du bord latéral correspondant du verre et permet l'engagement de ce verre entre les zones de réception ou le dégagement de ce verre d'entre ces zones de réception,
20 et

- au moins un moyen de maintien agissant sur au moins une pièce mobile précitée, pour maintenir normalement les zones de réception en position de rapprochement.

L'interchange-
ment d'un verre est ainsi réalisé simplement et
25 rapidement en déplaçant ladite pièce mobile à l'encontre dudit moyen de maintien, en dégageant le verre présent sur la monture puis en engageant un verre de remplacement entre les zones de réception et en agissant de sorte que ledit moyen de maintien ramène ladite pièce mobile dans la position de rapprochement des zones de réception.

30 De préférence, ledit moyen de maintien est constitué, pour chaque pièce mobile, par un tampon en matériau élastiquement compressible, placé entre la pièce mobile et la monture ou entre cette pièce mobile et une pièce fixe placée sur la monture, ce tampon maintenant normalement la pièce mobile en position de rapprochement des zones de
35 réception et étant comprimé lorsque la pièce mobile est amenée en position d'éloignement de ces zones de réception.

La structure de la paire de lunettes est ainsi particulièrement simple.

Selon une forme de réalisation de l'invention, dans ce cas :

- la monture comporte une pièce de nez fixée sur elle, dont les
5 bords latéraux forment deux zones de réception des verres, et des
ouvertures latérales pour le montage desdites pièces mobiles et desdits
tampons en matériau élastiquement compressible ; chaque ouverture
présente une partie de plus forte section et une partie de plus faible
section, cette dernière étant orientée parallèlement à la direction de
10 déplacement de la pièce mobile ;

- chaque pièce mobile présente, pour son montage sur la
monture, un plot en forme de champignon, dont la tête présente une
dimension inférieure à ladite partie de plus forte section mais supérieure à
ladite partie de plus faible section, et dont le corps présente une dimension
15 inférieure à ladite partie de plus faible section, de sorte que ce plot peut
être engagé dans ladite ouverture au niveau de ladite partie de plus forte
section puis que son corps peut être engagé à coulissement dans ladite
partie de plus faible section, ladite tête prenant alors appui contre la
monture et retenant ainsi la pièce mobile sur cette monture ;

- chaque tampon présente également un plot en forme de
20 champignon, dont la tête présente une dimension supérieure à ladite partie
de plus forte section et dont le corps présente une dimension
correspondant sensiblement à cette partie de plus forte section, ce plot
pouvant être engagé en force dans la partie de plus forte section, ce qui
25 provoque la déformation de la tête du plot, jusqu'à ce que cette tête
débouche au travers de l'ouverture et retrouve sa forme d'origine,
verrouillant ainsi le tampon sur la monture.

La monture peut avantageusement présenter, pour chaque
verre, une pièce d'appui fixe, placée de telle sorte que le tampon soit situé
30 entre elle et la pièce mobile, cette pièce d'appui fixe délimitant une surface
d'appui pour le tampon.

Cette surface d'appui peut ainsi être conformée de manière
optimale pour la déformation du tampon.

La paire de lunettes selon la forme de réalisation précitée
35 comprend alors avantageusement :

- au niveau de chaque ouverture latérale précitée, une deuxième partie de plus faible section, située à l'opposé de la première partie de plus faible section par rapport à la partie de plus forte section, et

- 5 - chaque pièce d'appui fixe comprend un plot en forme de champignon, dont la tête présente une dimension inférieure à ladite partie de plus forte section mais supérieure à ladite deuxième partie de plus faible section et dont le corps présente une dimension inférieure à ladite deuxième partie de plus faible section, de sorte que ce plot peut être engagé au niveau de la partie de plus forte section puis que son corps peut
10 être engagé dans ladite deuxième partie de plus faible section, ladite tête prenant alors appui contre la monture et retenant ainsi cette pièce d'appui fixe sur cette monture.

Selon une possibilité,

- 15 - la monture comprend, au niveau de la zone de pivotement de chaque branche, un pivot de guidage de cette branche en pivotement et un ergot formant une butée ;

- chaque branche comprend une lumière pour son engagement sur le pivot, orientée longitudinalement et permettant un coulissement longitudinal de la branche sur ce pivot, et un logement propre à recevoir
20 ledit ergot en lui ; ledit coulissement se fait entre une position d'engagement de l'ergot dans le logement, qui permet le maintien de la branche en position déployée, et une position de dégagement de l'ergot hors du logement, permettant la rotation de la branche autour du pivot en vue du repliage de cette branche ; chaque branche comprend en outre un
25 bec d'accrochage aménagé sur son bord interne, en arrière dudit pivot ;

- la paire de lunettes comprend deux bandes en matériau élastique étirable longitudinalement, chacune de ces bandes étant située au niveau d'une zone de pivotement d'une branche ; chaque bande est reliée à
30 la monture par une extrémité, au niveau de la face interne de cette monture, et présente une ouverture au niveau de son autre extrémité, cette ouverture étant conformée de manière à ce que la bande puisse être engagée sur ledit bec d'accrochage et étant positionnée de telle sorte que cette bande soit étirée lorsqu'elle est accrochée à ce bec.

- Lorsque la branche est en position déployée, la bande s'étend le
35 long du bord interne de la branche et le rappel élastique de cette bande maintient normalement la branche engagée sur l'ergot. Lorsque la branche

est dégagée d'autour de l'ergot, ce même rappel élastique provoque le pivotement de la branche vers sa position de repliage.

Avantageusement, chaque logement est relié, sur le côté interne de la branche, à une zone arrondie formant une came apte à glisser sur l'ergot.

Le passage de la branche de la position déployée à la position à partir de laquelle commence le repliage de cette branche se fait ainsi par simple glissement, provoqué en exerçant une pression latérale sur la branche. Il n'est donc pas nécessaire d'opérer une traction sensiblement longitudinale sur la branche afin de dégager cette dernière d'autour de l'ergot.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, - ledit pivot de guidage d'une branche et ledit ergot formant une butée sont aménagés sur ladite pièce d'appui fixe, et

- chaque bande élastique en matériau étirable longitudinalement forme corps avec le tampon constituant ledit moyen de maintien.

Le nombre de pièces constituant la paire de lunettes selon l'invention est ainsi très réduit.

Avantageusement, chaque branche présente une forme rectiligne et reçoit, au niveau de son extrémité libre, une pièce d'appui destinée à prendre appui contre l'os mastoïde du crâne lorsque la paire de lunettes est portée.

Pour sa bonne compréhension, l'invention est à nouveau décrite ci-dessous en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée de la paire de lunettes qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue en perspective éclatée, un seul des verres et une seule des branches étant représentés ;

la figure 2 est une vue partielle, de côté, à l'état monté, de cette paire de lunettes ;

la figure 3 en est une vue de détail, en perspective éclatée ;

la figure 4 en est une vue partielle, en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 2, et

la figure 5 en est une vue similaire à la figure 4, dans une autre position de l'une de ses branches.

6

Les figures représentent une paire de lunettes 1 à verres 2 interchangeables, notamment une paire de lunettes de sport.

Cette paire de lunettes 1 comprend, outre les verres 2, une monture 3, une pièce d'appui nasal 4, deux pièces mobiles 5, deux pièces 6 en matériau élastiquement déformable, deux pièces d'appui 7, deux branches 8 et deux embouts de branches 9.

Chaque verre 2 présente des bords latéraux 2a, 2b arrondis et, ainsi que cela apparaît sur les figures 4 et 5, un double biseau aménagé au niveau de l'ensemble de sa périphérie. Les faces biseautées forment, au niveau des bords 2a, 2b, des zones d'assemblage de ce verre 2 au reste de la paire de lunettes 1.

La monture 3 comprend une zone d'appui nasal 10, percée d'un trou 11, deux arceaux 12 et deux zones temporales 13, dont chacune comprend une ouverture.

Ainsi que le montre la figure 1, cette ouverture présente une partie 15 de plus forte section, ayant une forme circulaire, et des parties 16, 17 de plus faible section, ayant des formes allongées. La partie 16 située du côté de la zone 10 est orientée sensiblement en direction de cette zone 10.

La pièce d'appui nasal 4 présente un bord inférieur 20 en "U" inversé, adapté à une prise d'appui sur le sommet d'un nez, et comprend deux bords latéraux arrondis 21. Chacun de ces bords 21 présente une rainure courbe, à section transversale en "V", dont la courbure et la section transversale correspondent étroitement, en négatif, à la courbure et à la section transversale des bords internes 2a des verres 2. Ces rainures constituent ainsi des zones de réception desdites zones d'assemblage.

La pièce 4 comprend également un plot 25 en forme de champignon, faisant saillie de sa face postérieure, c'est-à-dire de sa face tournée du côté du visage de l'utilisateur lorsque la paire de lunettes 1 est portée. La tête 26 de ce plot 25 présente un diamètre supérieur à celui du trou 11 et est élastiquement déformable de manière à pouvoir être engagée au travers de ce trou 11. Le corps 27 du plot 25 présente un diamètre correspondant sensiblement à celui du trou 11 et a une longueur telle que la tête 26 se trouve légèrement au-delà de la face postérieure de la monture 3 lorsque la face postérieure de la pièce 4 est au contact de la

face antérieure de la monture 3. Ce plot 25 permet ainsi un montage de la pièce 4 sur la monture 3 par encliquetage dans le trou 11.

Chaque pièce mobile 5 présente deux branches 30 lui conférant une forme en "U". Ces deux branches 30 délimitent conjointement une rainure courbe 31, à section transversale en "V". De la même manière que pour la pièce 4, la courbure et la section transversale de cette rainure 31 correspondent étroitement, en négatif, à la courbure et à la section transversale des bords externes 2b des verres 2.

Du côté opposé aux branches 30, la pièce 5 présente un bord rectiligne 32.

La pièce 5 présente en outre un plot 33 en forme de champignon, faisant saillie de sa face postérieure. La tête de ce plot 33 a un diamètre légèrement inférieur au diamètre de la partie 15 mais supérieur à la largeur de la partie 16, tandis que le corps de ce plot 33 présente un diamètre légèrement inférieur à la largeur de la partie 16 et une longueur légèrement supérieure à l'épaisseur de la monture 3.

Ce plot 33 peut être engagé au travers de la partie 15 et son corps peut être engagé à l'intérieur de la partie 16 et être guidé en coulissement dans celle-ci. Suite à cet engagement, la tête du plot 33 assure la rétention de la pièce 5 sur la monture 3.

Chaque pièce 6 comprend une portion 40 formant un tampon, une portion 41 formant un plot de montage et une portion 42 formant une bande. Cette pièce 6 est réalisée par moulage d'un matériau élastique, notamment un polymère, tel que la portion 40 puisse être comprimée transversalement et que la portion 42 puisse être étirée longitudinalement.

La portion 40 présente une forme sensiblement rectangulaire.

La portion 41 est sensiblement cylindrique. Elle présente un diamètre correspondant sensiblement à celui de la partie 15 et a une longueur égale aux épaisseurs additionnées de la monture 3 et de la tête du plot 33. Du côté opposé à la portion 40, la portion 42 forme un rebord autour de la portion 41, propre à prendre appui contre la face postérieure de la tête du plot 33.

La portion 42 a une longueur déterminée et présente, du côté de son extrémité libre, une ouverture 43 aménagée en un emplacement déterminé, comme cela sera explicité plus loin.

8

Chaque pièce 7 comprend un bord rectiligne 45 et un plot 46 respectivement similaires au bord rectiligne 32 et au plot 33 de la pièce 5. Du côté opposé au bord 45, la pièce 7 comprend un évidement 47 permettant le montage pivotant d'une branche 8, ainsi que cela est plus particulièrement visible sur la figure 3. Au niveau de cet évidement 47, la pièce 7 comprend un pivot 48 de guidage du pivotement de la branche 8 et un ergot 49 formant une butée.

Chaque branche 8 comprend une lumière 50, un logement 51, une surface arrondie 52 et un bec d'accrochage 53.

La lumière 50 est orientée longitudinalement et permet un coulisement longitudinal de la branche 8 sur le pivot 48.

Le logement 51 est propre à recevoir l'ergot 49 en lui et est relié, sur le côté interne de la branche 8, à la surface arrondie 52, qui forme une came apte à glisser sur l'ergot 49.

Le bec d'accrochage 53 est aménagé au-delà de la lumière 50. Il délimite avec la branche 8 une cavité d'insertion 55, dans laquelle peut être engagée la portion 42, grâce à l'ouverture 43 que celle-ci comprend, cette ouverture 43 étant positionnée de telle sorte que la portion 42 soit étirée lorsque cet engagement est réalisé.

Chaque branche 8 présente une forme globalement allongée, sans recourbement au niveau de son extrémité libre. L'embout 9 qu'elle reçoit sur cette extrémité libre forme une pièce d'appui 60, de forme ovale, destinée à prendre appui contre l'os mastoïde du crâne lorsque la paire de lunettes 1 est portée.

L'interchangement d'un verre 2 peut être réalisé simplement et rapidement en déplaçant la pièce 5 correspondante à l'encontre de la force élastique de la portion 40 formant tampon, en dégagant le verre 2 présent sur la monture 3 puis en engageant un verre de remplacement entre les zones de réception des pièces 4 et 5. La paire de lunettes 1 conserve néanmoins une structure particulièrement simple et facile à fabriquer.

La portion 42 permet que les branches soient maintenues en position déployée (figure 4) et qu'elles soient rappelées vers leur position repliée (figure 5) lorsqu'elles sont amenées à quitter cette position déployée, tout en conservant également à la paire de lunettes 1 une structure simple et facile à fabriquer.

Les pièces 60 permettent quant à elles d'assurer un parfait maintien de la paire 1 sur la tête de l'utilisateur, sans être irritantes pour les oreilles.

Ainsi qu'il apparaît de ce qui précède, l'invention fournit une
5 paire de lunettes à verres interchangeable, notamment une paire de lunettes de sport, présentant de nombreux avantages par rapport aux paires de lunettes homologues de la technique antérieure, et remédiant aux inconvénients de celles-ci.

Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de
10 réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation. Ainsi, chaque arceau 12 peut recevoir une pièce 65 de réception du bord supérieur du verre 2 correspondant, comme montré sur la figure 2.

REVENDEICATIONS

1 - Paire de lunettes (1) à verres (2) interchangeables, comprenant une monture (3), des verres (2) et des moyens permettant l'interchange-
5 ment de ces verres (2), caractérisée en ce que les moyens d'interchange-
ment d'un verre (2) comprennent :

- des zones d'assemblage aménagées dans les bords latéraux (2a, 2b) du verre (2), chaque zone n'étant pas rectiligne et présentant au moins un biseau ;

10 - des zones (21, 31) de réception de ces zones d'assemblage, aménagées sur la monture (3) et présentant des formes complémentaires de celle desdites zones d'assemblage, au moins une de ces zones de réception étant aménagée dans une pièce (5) mobile par rapport à la monture (3), cette mobilité se faisant entre une position de rapprochement
15 des zones de réception, dans laquelle ces zones de réception sont engagées étroitement autour des zones d'assemblage et retiennent ainsi le verre (2) sur la monture (3), et une position d'éloignement des zones de réception, dans laquelle au moins une de ces zones de réception est effacée au-delà du bord latéral (2a, 2b) correspondant du verre (2) et
20 permet l'engagement de ce verre (2) entre les zones de réception, ou le dégagement de ce verre (2) d'entre ces zones de réception, et

- au moins un moyen de maintien (6) agissant sur au moins une pièce mobile (5) précitée, pour maintenir normalement les zones de réception en position de rapprochement.

25 2 - Paire de lunettes selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit moyen de maintien (6) est constitué, pour chaque pièce mobile (5), par un tampon (40) en matériau élastiquement compressible, placé entre la pièce mobile (5) et la monture (3) ou entre cette pièce mobile (5) et une pièce fixe (7) placée sur la monture (3), ce tampon (40) maintenant
30 normalement la pièce mobile (5) en position de rapprochement des zones de réception et étant comprimé lorsque la pièce mobile (5) est amenée en position d'éloignement de ces zones de réception.

3 - Paire de lunettes selon la revendication 2, caractérisée en ce que :

35 - la monture (3) comporte une pièce de nez (4) fixée sur elle, dont les bords latéraux (21) forment deux zones de réception des verres

(2), et des ouvertures latérales (15, 16, 17) pour le montage desdites pièces mobiles (5) et desdits tampons (40) en matériau élastiquement compressible ; chaque ouverture présente une partie (15) de plus forte section et une partie (16) de plus faible section, cette dernière étant
5 orientée parallèlement à la direction de déplacement de la pièce mobile (5) ;

- chaque pièce mobile (5) présente, pour son montage sur la monture (3), un plot (33) en forme de champignon, dont la tête présente une dimension inférieure à ladite partie (15) de plus forte section mais supérieure à ladite partie (16) de plus faible section, et dont le corps
10 présente une dimension inférieure à ladite partie (16) de plus faible section, de sorte que ce plot (33) peut être engagé dans ladite ouverture au niveau de ladite partie (15) de plus forte section puis que son corps peut être engagé à coulissement dans ladite partie (16) de plus faible section, ladite tête prenant alors appui contre la monture (3) et retenant ainsi la pièce
15 mobile (5) sur cette monture (3) ;

- chaque tampon (40) présente également un plot (41) en forme de champignon, dont la tête présente une dimension supérieure à ladite partie (15) de plus forte section et dont le corps présente une dimension correspondant sensiblement à cette partie (15) de plus forte section, ce
20 plot (41) pouvant être engagé en force dans la partie (15) de plus forte section, ce qui provoque la déformation de la tête du plot (41), jusqu'à ce que cette tête débouche au travers de l'ouverture et retrouve sa forme d'origine, verrouillant ainsi le tampon (40) sur la monture (3).

4 - Paire de lunettes selon la revendication 2 ou la revendication
25 3, caractérisée en ce que sa monture (3) présente, pour chaque verre (2), une pièce d'appui (7) fixe, placée de telle sorte que le tampon (40) soit situé entre elle et la pièce mobile (5), cette pièce d'appui (7) fixe délimitant une surface d'appui (45) pour le tampon (40).

5 - Paire de lunettes selon la revendication 4, caractérisée en ce
30 qu'elle comprend :

- au niveau de chaque ouverture latérale précitée, une deuxième partie (17) de plus faible section, située à l'opposé de la première partie (16) de plus faible section par rapport à la partie (15) de plus forte section, et en ce que

35 - chaque pièce d'appui (7) fixe comprend un plot (46) en forme de champignon, dont la tête présente une dimension inférieure à ladite

partie (15) de plus forte section mais supérieure à ladite deuxième partie (17) de plus faible section et dont le corps présente une dimension inférieure à ladite deuxième partie (17) de plus faible section, de sorte que ce plot (46) peut être engagé au niveau de la partie (15) de plus forte section puis que son corps peut être engagé dans ladite deuxième partie (17) de plus faible section, ladite tête prenant alors appui contre la monture (3) et retenant ainsi cette pièce d'appui (7) fixe sur cette monture (3).

6 - Paire de lunettes selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que :

10 - la monture (3) comprend, au niveau de la zone de pivotement de chaque branche (8), un pivot (48) de guidage de cette branche (8) en pivotement et un ergot (49) formant une butée ;

- chaque branche (8) comprend une lumière (50) pour son engagement sur le pivot (48), orientée longitudinalement et permettant un coulisement longitudinal de la branche (8) sur ce pivot (48), et un logement (51) propre à recevoir ledit ergot (49) en lui ; ledit coulisement se fait entre une position d'engagement de l'ergot (49) dans le logement (51), qui permet le maintien de la branche (8) en position déployée, et une position de dégagement de l'ergot (49) hors du logement (51), permettant la rotation de la branche (8) autour du pivot (48) en vue du repliement de cette branche (8) ; chaque branche (8) comprend en outre un bec d'accrochage (53) aménagé sur son bord interne, en arrière dudit pivot (48) ;

25 - la paire de lunettes (1) comprend deux bandes (42) en matériau élastique étirable longitudinalement, chacune de ces bandes (42) étant située au niveau d'une zone de pivotement d'une branche (8) ; chaque bande (42) est reliée à la monture (3) par une extrémité, au niveau de la face interne de cette monture (3), et présente une ouverture (43) au niveau de son autre extrémité, cette ouverture (43) étant conformée de manière à ce que la bande (42) puisse être engagée sur ledit bec d'accrochage (53) et étant positionnée de telle sorte que cette bande (42) soit étirée lorsqu'elle est accrochée à ce bec (53).

35 7 - Paire de lunettes selon la revendication 6, caractérisée en ce que chaque logement (51) est relié, sur le côté interne de la branche (8), à une zone arrondie (52) formant une came apte à glisser sur l'ergot (49).

8 - Paire de lunettes selon la revendication 6 ou la revendication 7, caractérisée en ce que :

5 - ledit pivot (48) de guidage d'une branche (8) et ledit ergot (49) formant une butée sont aménagés sur ladite pièce d'appui (7) fixe, et en ce que

- chaque bande (42) en matériau étirable longitudinalement forme corps avec le tampon (40) constituant ledit moyen de maintien (6).

10 9 - Paire de lunettes selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que chaque branche (8) présente une forme rectiligne et reçoit, au niveau de son extrémité libre, une pièce d'appui (60) destinée à prendre appui contre l'os mastoïde du crâne lorsque la paire de lunettes (1) est portée.

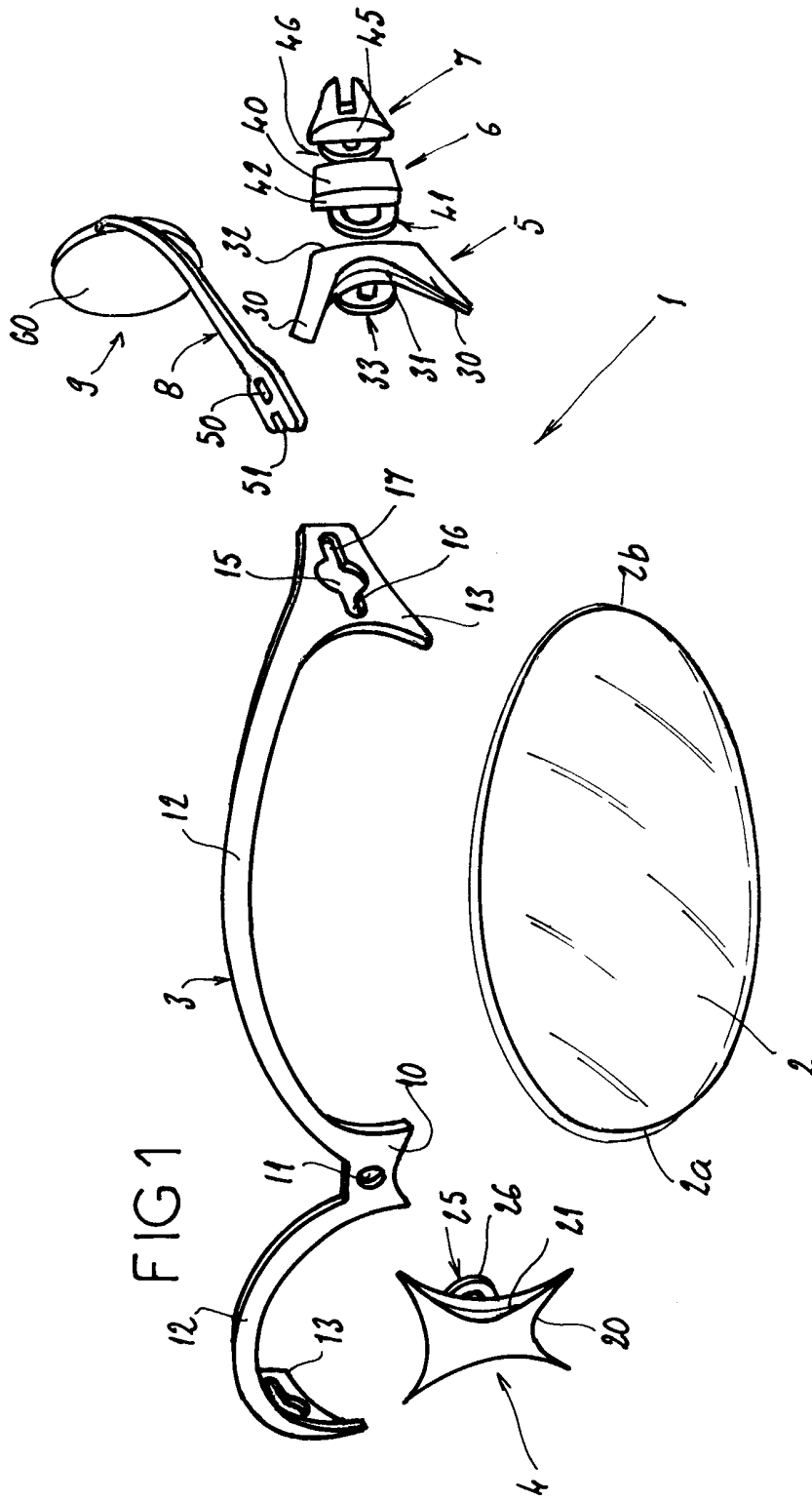


FIG 2

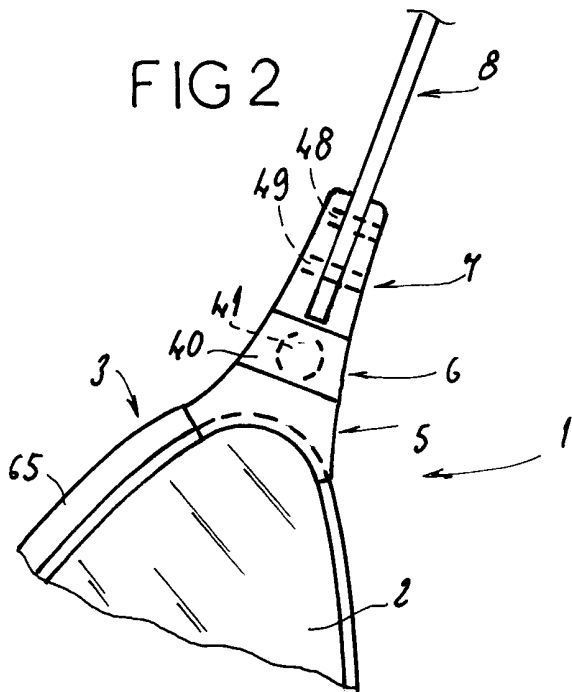
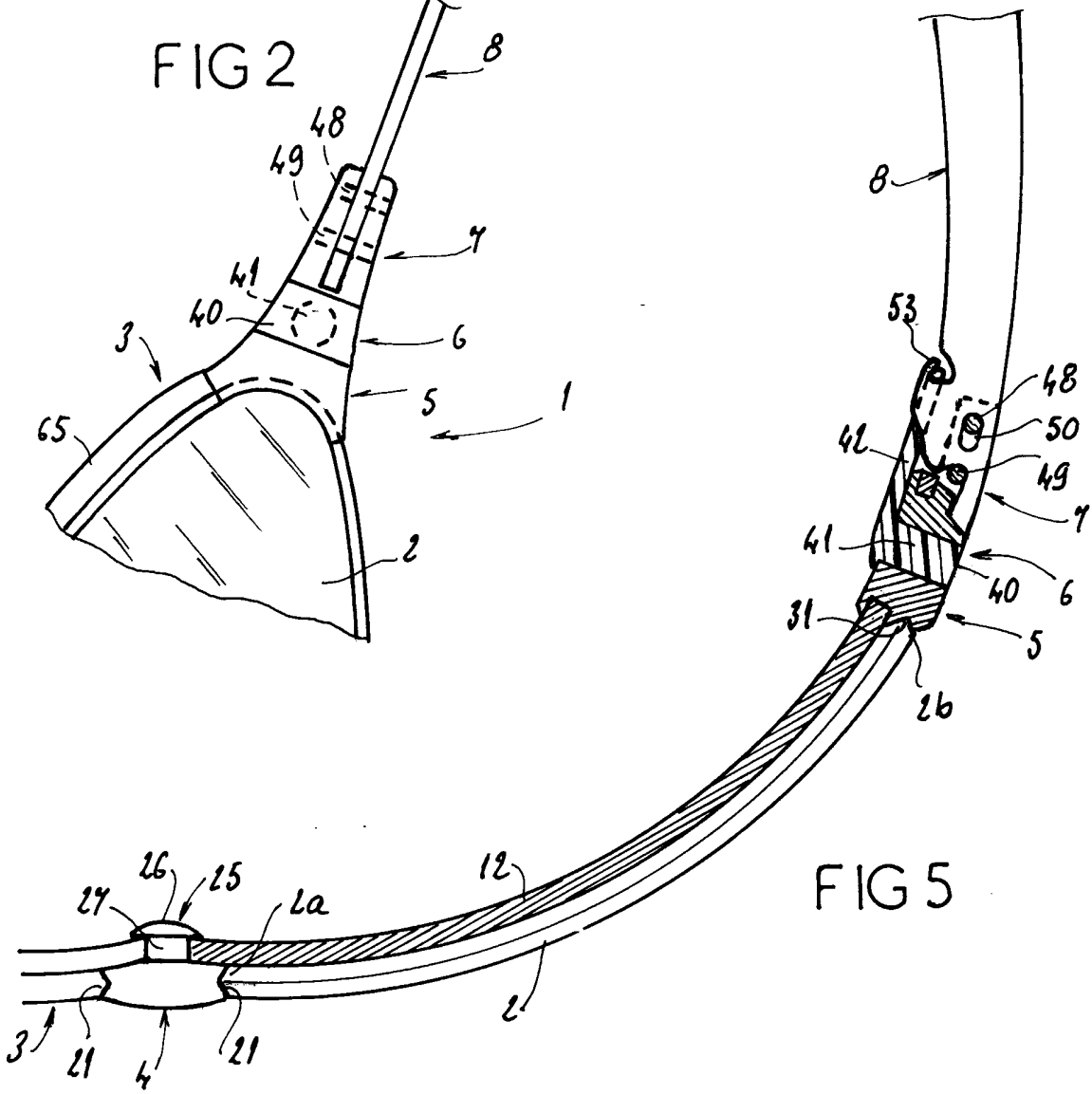


FIG 5



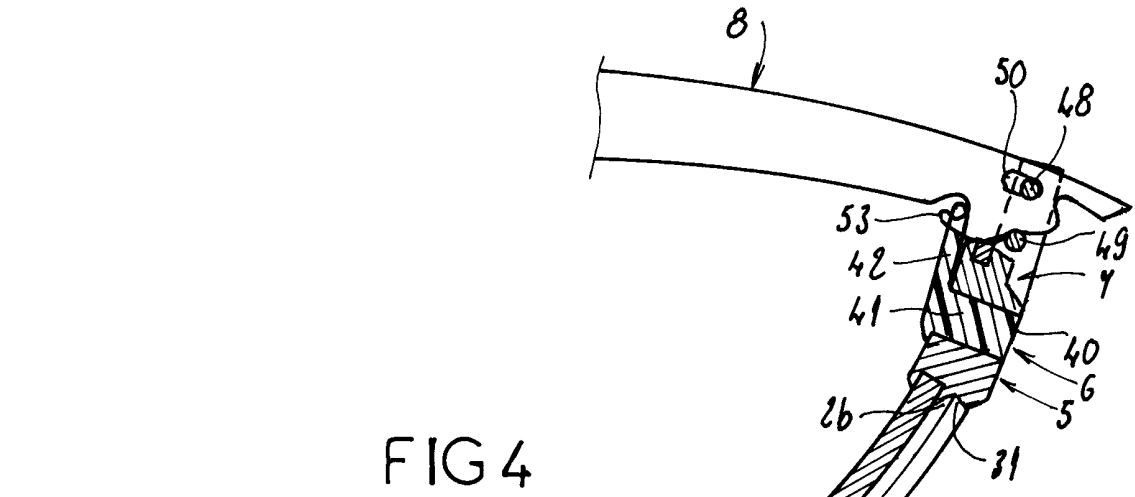


FIG 4

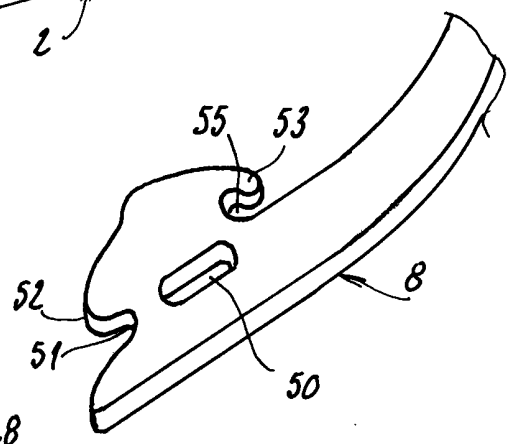
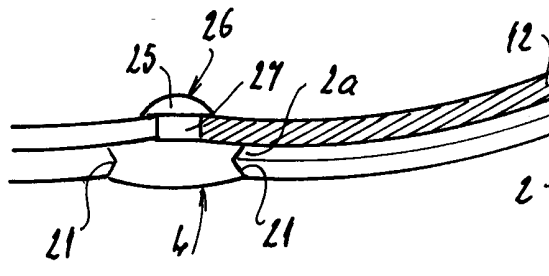
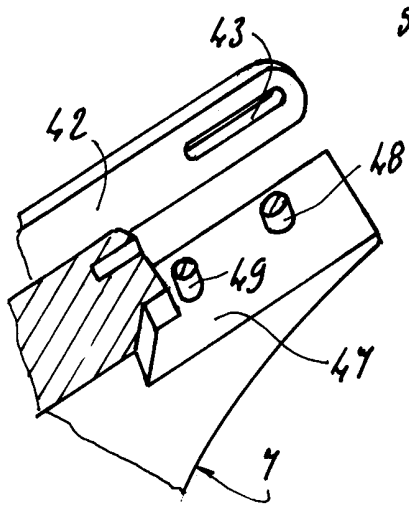


FIG 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2815726

N° d'enregistrement
nationalFA 597181
FR 0013691

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	WO 95 13558 A (BAUSCH & LOMB) 18 mai 1995 (1995-05-18) * page 2 - page 3; revendications * ---	1,3	G02C1/04
A	FR 2 686 983 A (OCTOBON JEAN ;MEERLOO WILLEM (FR)) 6 août 1993 (1993-08-06) * revendications * ---	1	
A	WO 95 25982 A (GARGOYLES INC) 28 septembre 1995 (1995-09-28) * revendications * ---	1	
A	US 3 701 591 A (WICHERS MAX F) 31 octobre 1972 (1972-10-31) * colonne 3, ligne 13 - ligne 43 * -----	1,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G02C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 mai 2001		CALLEWAERT, H	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1